



Quel avenir pour votre territoire ?

Le Choletais, deuxième bassin économique des Pays de la Loire, est devenu le point de rencontre de nombreux axes de communication. Placé au centre d'un triangle formé par les villes de Nantes, Angers et La Roche-sur-Yon, le Choletais bénéficie d'un emplacement géographique stratégique lui ouvrant ainsi les portes de quatre régions : la Bretagne à l'Ouest, le Poitou-Charente au Sud, l'Île de France à l'Est et la Normandie au Nord.

Dans ce contexte de développement indéniable, la Communauté d'Agglomération du Choletais souhaite anticiper les changements de nombreux facteurs influents sur notre quotidien comme notamment l'amélioration des transports et la facilité des déplacements, la préservation de l'environnement, la pérennisation de l'emploi et du dynamisme économique, la pression foncière grandissante et la protection de l'agriculture.

Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération choletaise, dont nous avons engagé l'élaboration, est un outil d'aménagement et de planification stratégique s'inscrivant pleinement dans cette démarche. Il va nous permettre, d'ici 2007, de concevoir le Projet d'Aménagement et de Développement

Durable dont les orientations guideront, d'une manière significative, l'évolution de notre territoire, sur le long terme.

Dans un premier temps, un véritable état des lieux de l'agglomération choletaise a donc été établi. Vous trouverez ainsi, dans ce document, les principales caractéristiques du Choletais d'aujourd'hui.

Dés à présent, je vous invite à participer à ce projet, en ouvrant le débat avec vous, à partir de ces informations.

Cet échange verra l'émergence d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable plus proche de ses habitants.

Au travers du SCOT, c'est à chacun de nous qu'il revient d'imaginer et de façonner l'avenir de notre territoire.

Gilles BOURDOULEIX

Président de la Communauté d'Agglomération du Choletais
Maire de Cholet
Député de Maine et Loire

Un SCOT pourquoi, comment et avec qui ?

Le SCOT, remplace le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire que l'on a connu dans les années 70. C'est un outil qui permet de penser à l'avenir d'un territoire dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Il s'agit d'un projet global d'aménagement visant à assurer le développement durable du territoire concerné. Il fixe des orientations générales en matière de gestion de l'espace, d'équilibre entre zones à urbaniser, naturelles, agricoles ou forestières ... il fixe également des objectifs en matière d'habitat, de transports, de déplacements, d'équipements commerciaux, d'espaces à vocation économique et d'environnement. Ainsi il vise à assurer une cohérence sur l'ensemble du territoire. Il s'impose aux PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) élaborés à l'échelon communal.

Le périmètre d'un SCOT correspond à un bassin de vie, c'est-à-dire un territoire constitué de caractéristiques géographiques, historiques, économiques et culturelles partagées par les habitants qui le composent. Celui-ci est fixé par le Préfet.

→ L'élaboration doit respecter 4 phases essentielles :

- » Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement qui permettent d'établir un état des lieux complet ;
- » L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) ;
- » La définition des orientations générales ;
- » La consultation des collectivités publiques et l'enquête publique.

Conçu dans une perspective à moyen terme, le SCOT doit être réexaminé au maximum tous les 10 ans pour s'adapter aux évolutions du territoire.

Le SCOT, un projet qui se prépare dans la concertation Sa réalisation laisse une part d'initiative à la collectivité qui porte le projet. En même temps, la loi a prévu une participation renforcée du public qui se traduit concrètement, pour l'agglomération choletaise, par des réunions publiques, une exposition itinérante, des documents d'information et une enquête publique.

Radiographie de l'Agglomération Choletaise

Le diagnostic s'est achevé à la fin de l'hiver et a permis de dresser un état des lieux thématique et de dégager les principaux enjeux auxquels l'Agglomération Choletaise est confrontée. Il a été réalisé à partir de nombreuses données statistiques et enrichi en réunissant les élus locaux et l'ensemble des acteurs de l'agglomération choletaise.



Démographie

La population choletaise a connu 30 ans de fort dynamisme démographique puis la population de la CAC a diminué de 0,37 % entre 90 et 99, pour être de 79 533 habitants. Dans le même temps, la population régionale a crû de 5,3%. Cette tendance au déclin démographique peut être nuancée par les résultats, toutefois provisoires et incomplets, du recensement de la population 2004 et 2005.

La composition de la population choletaise suit la tendance nationale au vieillissement avec baisse significative des " - de 20 ans " et un accroissement des " + de 60 ans ".



Le nombre de ménages, quant à lui a progressé de plus de 10%. Cela est principalement dû à des évolutions sociologiques (diminution des familles nombreuses, allongement de la durée de vie et fréquence accrue du nombre de séparations).

→ L'habitat en quelques chiffres :

- » 94 % des logements sont des résidences principales, dont les 2/3 sont occupées par leur propriétaire,
- » 17% des résidences principales sont des logements HLM situés à 85% sur Cholet.

Les opérations d'habitat sont dominées par la maison individuelle. La diversité limitée des programmes induit une faible mixité sociale ou générationnelle.

→ Un marché foncier très local :

- » 88% des acheteurs sont originaires de la CAC.

Environnement et cadre de vie

→ Une ressource en eau fragile

- » 70% des habitants reçoivent de l'eau potable captée à Ribou et à la Rucette (4 millions de m³/an),
- » deux bassins hydrographiques gérés par deux syndicats de bassin versant :
 - la Moine (SAGE de la Sèvre Nantaise),
 - l'Evre.
- » la qualité des lacs est médiocre à ce jour d'où le lancement de 29 actions pour mieux protéger et gérer les bassins versants.

→ Un patrimoine assainissement conséquent

- » 17 stations d'épuration réparties sur 13 communes,
- » 20 millions d'euros de travaux de modernisation entre 2003 et 2010 (hors station d'épuration Cholet),
- » production de boues intégralement valorisée en agriculture,
- » 695 kilomètres de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales,
- » une vision globale grâce à l'élaboration de tous les schémas directeurs d'assainissement des 13 communes.

→ Une gestion diversifiée des déchets ménagers

- » 20 000 tonnes/an d'ordures ménagères valorisées en énergie thermique à 77 % et enfouies à 23 %,
- » 4 800 tonnes/an d'emballages totalement recyclés,
- » 2 500 tonnes/an de verre recyclées,
- » 11 éco-points et déchetteries accueillent 200.000 véhicules/an et collectent 20 000 tonnes/an de tout-venant, gravats, ferrailles, cartons, déchets verts, bois.

→ Un cadre de vie à envier

- » des espaces naturels (lacs, étangs, boisements et landes) gérés en commun,
- » de nouveaux sites à protéger (étude en cours pour inventorier puis éventuellement acquérir),
- » un bocage à protéger (2 500 km de haies),
- » une qualité de l'air bonne à très bonne :
 - indice pollinique moyen 2005 : niveau 2 (faible),
 - indice atmo moyen 2005 : 84 % du temps niveau bon à très bon.

Les activités

→ L'activité économique : un potentiel à valoriser

L'économie locale bénéficie d'un réel dynamisme qui s'explique notamment par le point de rencontre de nombreux axes de communication (A87 – RN 249 – RN 160) et par l'existence d'une vraie culture industrielle.

La vitalité du tissu industriel est perceptible tant en milieu urbain que rural, où plus de 34 zones d'activités sont réparties sur l'ensemble du territoire.

→ L'activité artisanale, vers une reprise

Elle représente environ 1 100 entreprises, soit 11 % de l'artisanat départemental. Le nombre de ces entreprises artisanales était en baisse constante entre 1993 et 2003.

Mais cette tendance semble s'inverser pour les années 2004 et 2005.

→ L'activité commerciale, un renforcement de l'offre

Plusieurs projets d'envergure, assurant un développement commercial du bassin choletais, voient le jour sur le territoire (Marques Avenue – l'Ecuyère – Arcades Rougés). Cette diversification de l'offre commerciale permettra de prévenir une évasion supplémentaire et de développer l'attractivité du territoire.



Projet des Arcades Rougés

→ Une offre touristique à dynamiser

L'agglomération choletaise se trouve à proximité de sites majeurs (les places de l'Océan, les Bords de Loire, le Puy du Fou, le Parc Oriental de Maulévrier, ...). Son identité touristique reste à affirmer grâce à une offre de loisirs de proximité, des animations de qualité, au tourisme vert et au tourisme commercial.

→ L'agriculture choletaise, une richesse économique fragilisée

Cette activité représente une population active encore importante avec plus de 700 agriculteurs et 3 000 emplois induits (71 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2002).

410 exploitations sont installées dans le Choletais, sur les 23 309 hectares de terres agricoles (70 % de la superficie communautaire).

L'élevage bovin est le moteur de l'économie agricole avec 14 000 vaches et 33 millions de litres de lait produits. Il marque encore le paysage bocager du Choletais et des Mauges.

Cependant, plus d'1/3 des exploitants et des entreprises ont disparu en 13 ans, soit une exploitation tous les 20 jours depuis 1992 !

L'emploi

→ Une diversification des métiers et des secteurs d'activités

L'agglomération choletaise comptait 38 900 emplois en 1999, dont 34 200 était localisé sur la commune de Cholet.

Ces 38 900 emplois se répartissent de la manière suivante 2,4 % pour l'agriculture, 33 % pour l'industrie, 4,6 % pour la construction et 60 % pour le tertiaire. Entre les recensements de 1990 et de 1999, il y a une forte croissance de la population active (+ 7 %).

Le Choletais reste un territoire dynamique sur le plan de l'emploi : environ 5 000 emplois créés entre 1993 et 2004 sur la CAC, dont 2 600 pourvus par des femmes.



→ Un faible taux de chômage

L'indicateur de chômage sur l'arrondissement de Cholet au mois de septembre 2005 est de 6,7 % (source D.D.T.E.F.P.). Le public féminin et les jeunes de moins de 25 ans sont les plus exposés au chômage. Ce taux est plus faible que les moyennes départementales (8,6 %), régionales (8,4 %) et nationales (10 %).

→ Le départ massif des "papy-boomers" à la retraite

Les "baby-boomers", nés entre 1946 et 1965, vont atteindre 60 ans, l'âge du départ à la retraite. Les secteurs non marchands vont être les plus affectés par ses départs. Une baisse du nombre d'actifs est à craindre dès 2006. Cependant, ce scénario pourra être infléchi notamment grâce à l'attractivité du territoire et à l'activité des plus jeunes.

L'Enseignement – la Formation

La bonne santé de l'enseignement supérieur se caractérise par la présence de plus de 2 200 étudiants en 2005.

Les licences professionnelles, au nombre de 8, se sont fortement développées, permettant ainsi au BTS d'accéder au niveau Bac+3, en adéquation avec la réforme européenne d'harmonisation des diplômes (LMD). Près de 43% des étudiants de ces différentes filières ne sont pas originaires du département.

Plus de 3 000 élèves ont choisi la formation par alternance, notamment grâce à la diversité des offres de cet enseignement en cohérence avec l'économie choletaise.



Mention spéciale : réussite BAC : 92,25 % à Cholet (88 % dans l'académie ; 81,49 % en France)



Les Equipements

Des équipements structurants et des projets pour renforcer et valoriser l'attractivité du territoire

- » **Pôle emploi** : un espace unique en matière d'emploi et d'insertion sociale et professionnelle destiné à tous les publics à la recherche d'un emploi.
- » **Pôle social** : il présente l'avantage de rassembler sur un seul site l'ensemble des services qui œuvrent en matière d'aide sociale.
- » **Pôle sportif** : cet équipement de haut niveau comprend une patinoire avec plusieurs espaces, et bientôt une nouvelle piscine pour des activités sportives et ludiques.
- » **Pôle culturel** : l'Espace Saint Louis, équipement culturel, permet la mise en œuvre d'une politique forte dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.
- » **Pôle loisirs** : des aménagements de loisirs conséquents sont programmés aux abords du Lac de Ribou, tant pour la qualité de vie de la population locale, que pour la promotion touristique.
- » **S'ajoute à cela** : un massif forestier, 250 Ha d'espaces verts et naturels et des terrains de sports.

La vie sociale

→ Une action sociale à soutenir

La population choletaise se caractérise par sa jeunesse, 3 habitants sur 10 ont moins de 20 ans, et par son faible vieillissement (- de 2 habitants sur 10 sont seniors). La Communauté d'Agglomération du Choletais a mis en place des solutions d'accompagnement ainsi que des établissements adaptés pour aider les jeunes et les personnes âgées, tout en soutenant les structures d'insertion et les 7 centres sociaux du territoire.

En outre, la collectivité réhabilite une aire d'accueil aménagée pour les gens du voyage avec 40 places de caravane, route de Toutlemonde à Cholet.

Grâce à ces actions et à un taux d'emploi élevé, la précarité est inférieure à la moyenne départementale.

L'aménagement de l'Espace

→ Un développement équilibré du territoire

L'agglomération choletaise, notamment la Ville de Cholet, a connu une forte expansion urbaine dans les années 70/80 consécutive au développement de ses activités économiques. Ce développement a été accompagné par une politique volontariste d'aménagement de l'espace et d'équipements urbains conçus pour une ville de 80 000 habitants.

→ Une situation géographique privilégiée

Les réseaux routiers et autoroutiers positionnent l'agglomération choletaise à un carrefour des pôles économiques de Loire Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Vendée et des Deux-Sèvres, et la prédispose à l'accueil d'activités telle que la logistique et le transport. L'accessibilité est en voie d'amélioration.

Dans le domaine ferroviaire, il existe une très bonne liaison existante vers Angers, mais un déséquilibre subsiste vers Nantes.

Au sein de l'agglomération, une Politique Globale de Déplacements est en cours d'élaboration. Cette démarche vise à faciliter les conditions de déplacements.

Un territoire à protéger ! Le Choletais est une région remarquable avec des paysages naturels qu'il convient de préserver. En moyenne 85 hectares sont consommés chaque année par l'urbanisation de l'agglomération.

Du diagnostic au projet

Le diagnostic a permis de cerner les points forts et faibles qui caractérise le territoire. Il a également conduit à déterminer des enjeux :

- » Susciter l'essor démographique et fixer la population des jeunes
- » Diversifier les formes d'habitat en répondant aux aspirations des habitants
- » Favoriser le développement des emplois en adéquation avec la demande économique
- » Valoriser les enseignements et formations et favoriser de nouvelles offres en lien avec les besoins locaux
- » Renforcer et valoriser l'attractivité des équipements
- » Retrouver une très bonne qualité de l'eau
- » Réduire les flux de déchets
- » Conserver la trame bocagère
- » Réduire les sources de nuisances et développer une culture de prévention des risques
- » Mieux se déplacer et en sécurité
- » Assurer la diversité des activités sur le territoire
- » Faire émerger une véritable identité touristique
- » Veiller à ne pas fragiliser l'activité économique agricole
- » Affirmer le pôle choletais dans un contexte régional
- » Développer une stratégie pour améliorer l'attractivité de l'agglomération choletaise

Ces enjeux vont guider l'élaboration du Projet qui s'engage maintenant.

Aussi, les acteurs du territoire seront à nouveaux mobilisés pour apporter des réponses à ces enjeux dans la phase suivante de la mise en place du SCOT : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Dans le cadre de l'élaboration du Projet, des ateliers thématiques seront constitués. Ils définiront les orientations d'aménagement de l'agglomération choletaise. Par ailleurs, un comité de pilotage SCOT veillera à la cohérence globale de ces orientations.

Le planning prévisionnel d'élaboration du SCOT

- » **Année 2005** : élaboration du diagnostic
- » **1^{er} semestre 2006** : → validation du diagnostic
→ détermination des enjeux
- » **2^e semestre 2006** : définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- » **1^{er} trimestre 2007** : élaboration du Document d'Orientations Générales
- » **2^e trimestre 2007** : enquête publique et adaptation du projet

Pour tout renseignement complémentaire :

Communauté d'Agglomération du Choletais
Direction de l'Aménagement
Parc Pérotaux - 46 avenue Gambetta
B.P. 62111 - 49321 CHOLET cedex
Tél : 02.41.71.67.23
Fax : 02.41.71.67.15
www.agglo-choletais.fr


Le Choletais
L'audace pour réussir

Pour vous exprimer sur le SCOT, un cahier est à votre disposition dans votre mairie